

- École Maternelle Les Iris –
3 avenue Saint Paul
92370 Chaville

Compte-rendu du 2^{ème} Conseil d'École

Jeudi 16 février 2023

Membres présents :

Enseignants :

- **Mme Aurélie Andrieu Bigeard**, Directrice, présidente du Conseil d'École, Petite Section (PS)
- **Mme Odile Mallèvre**, Petite et Moyenne Section (PS/MS)
- **Mme Irmine Sauvebois-Birster**, Moyenne et Grande Section (MS/GS)
- **Mme Gaëlle Etchegoin**, Moyenne et Grande Section (MS/GS)
- **Mme Clara Fernandez**, Enseignante en PS et PS/MS (Décharge de direction les jeudis et complément temps partiel les vendredis)

Représentants du Maire :

- **Mme Isabelle Chayé-Mauvarin**, Adjointe au maire, quartier rive gauche
- **Mme Nelly Bernard**, Directrice des affaires scolaires et logistiques

Représentants des parents d'élèves élus:

- **Mme Patricia Larcher Reverdy**, CAAPE
- **Mme Laure Delcourt**, CAAPE
- **Mme Marine Rosa Braz**, FCPE
- **Mme Marion Decanter Bordas**, FCPE

Absents Excusés :

- **Mme Bérengère Le Vavasseur**, Maire adjointe, chargée des affaires scolaires
- **Mme Bergé**, IEN 15^{ème} circonscription

1- **Vie de l'école**

Prévision des effectifs de la rentrée 2023

Pour l'instant, la mairie a effectué 23 nouvelles inscriptions en PS. Il y a en prévision 40 élèves en MS et 31 élèves en GS pour la rentrée 2023.

Coopérative de l'école

A ce jour le solde est de **2394,42 euros**. Pour rappel le solde au 1^{er} CE était de 1383,15 euros et la coopérative avait récolté 2042 euros des dons des parents.

Les entrées depuis le 1^{er} conseil d'école : 2074,07 euros dont

photographe : 523,07 euros de recette

marché de Noël : 1551 euros de bénéfice

Les dépenses depuis le 1^{er} conseil d'école : **2778 euros**

Spectacle « Petit cirque dans la neige » : 450 euros,

Marché de Noël : 442,70 euros

Régie d'avance par classe 150 euros = 600 euros

Abonnement pour bibliothèque 35 euros (logiciel de gestion de la bibliothèque par Canopé)

Assurance OCCE : 216,30 euros

Achat de matériel pédagogique chez Gilleduc (draisienne et ateliers pour les classes) : 1044 euros

Fête de fin d'année : une première réunion a eu lieu le 3 février. La date de la fête de fin d'année a été fixée le vendredi **16 juin** en soirée de **19H00 à 22H00**. Malheureusement l'association du cirque organise son spectacle annuel le même jour au gymnase. Cela pose des problèmes de sécurité et de disponibilité pour les parents qui ont des enfants participant au spectacle. Les membres du conseil d'école proposent alors la date du **vendredi 23 juin**. Cette date sera soumise à l'autorisation du Maire par la directrice.

Il est rappelé par la directrice que cette fête est organisée par les parents d'élèves avec le soutien logistique de l'école. Les représentants des parents d'élèves reviendront vers les parents d'élèves pour l'organisation et la tenue des stands dans les mois qui viennent. Si d'ores et déjà des parents souhaitent s'impliquer dans cette organisation, rapprochez-vous de vos représentants.

Une deuxième réunion aura lieu après les vacances d'hiver pour avancer dans l'organisation.

Rappel sur la déclaration d'intention de grève des enseignants :

La directrice a constaté que les parents d'élèves ne sont pas suffisamment informés sur les modalités concernant l'accueil des élèves lors de grève des enseignants appelé service minimum d'accueil (SMA). Elle revient sur les points importants.

En préambule, elle précise que le droit de grève est un droit à valeur constitutionnelle.

Concernant l'accueil des élèves lors de grève des enseignants :

Afin de permettre l'organisation du service minimum d'accueil, les enseignants doivent faire une déclaration d'intention de grève 48 heures en avance à leur hiérarchie c'est-à-dire à l'Inspecteur/trice de l'Education Nationale. Ce n'est qu'une intention de déclaration permettant à notre hiérarchie d'informer la mairie ou l'école suivant le cas pour la mise en place du SMA. L'enseignant ayant fait une déclaration d'intention de grève peut être présent le jour de la grève.

Si les enseignants grévistes sont supérieurs ou égal à 25% des enseignants de l'école, la mairie est en charge d'organiser le SMA. Si les enseignants grévistes sont inférieurs à 25 % des enseignants de l'école, les élèves sont répartis dans les autres classes.

Dans notre école de 4 classes, si un enseignant est en grève alors le seuil de 25 % d'enseignant gréviste est atteint et la mairie est en charge d'organiser un SMA. Si le SMA ne peut être mis en place par la mairie, les élèves de l'enseignant gréviste ne sont pas accueillis à l'école pour des raisons de sécurité vis-à-vis de l'effectif d'élève par classe.

La directrice rappelle que les enseignants sont libres d'informer ou pas les familles de son statut de gréviste. S'il souhaite en informer les parents d'élèves de sa classe, il le fait dans le délai qu'il choisit.

Dans notre école, les enseignants ont toujours prévenu les parents.

2- Organisation pédagogique

Retour sur les évaluations académiques des GS "entrée sécurisée en CP" : pas de difficulté majeure détectée cette année. Les enseignantes reviendront vers les parents si nécessaire.

Activités pédagogiques :

Un spectacle « Petit cirque dans la neige » par la compagnie Alto a été apprécié par tous les élèves de l'école.

Les deux classes de MS-GS ont pu bénéficier de jeux de plateau lors de la venue de la ludothèque. Les classes de PS et de PS-MS commenceront les séances de ludothèque à partir du 29 mars.

Les deux classes de MS-GS sont allées à la médiathèque dans le cadre du prix littéraire les incorruptibles.

La classe de MS-GS de Mme Etchegoin poursuit le projet musique « Création de sculptures musicales » avec le conservatoire de Chaville.

Une sortie pour visiter la caserne de pompier de Viroflay est en cours d'organisation.

L'équipe pédagogique est en réflexion pour une sortie mais le prix des cars est excessif environ 800 euros pour un car.

Vu le solde de la coopérative et la fête de fin d'année qu'il va falloir financer, nous réfléchissons plutôt sur la venue à l'école d'un spectacle ou d'une animation.

3- Points concernant la mairie

•Point sur l'équipement informatique de l'école : Quand est-ce que l'ordinateur fixe pour la salle des maîtres sera doté (initialement prévu au budget 2022) ?

Madame Bernard nous indique que l'ordinateur devrait arriver d'ici quelques semaines.

•Point sur la commande d'équipements initialement prévue sur le budget de l'emménagement dans l'école rénovée :

Madame Bernard indique que les commandes n'ont pas pu être passées sur le budget 2022 prévu pour l'emménagement de l'école. Ce retard est du notamment au déménagement et à la cyber attaque.

-Pour la salle de motricité: La commande a-t-elle été passée ? Quels sont les délais de livraison ?

Mme Bernard indique que la demande a donc été passée sur le budget d'investissement 2023 pour une livraison pour la rentrée 2023.

L'équipe enseignante espère que tout le matériel demandé pourra effectivement être pris en charge dans l'investissement 2023 notamment les armoires pour ranger le matériel de motricité qui est stocké dans un toilette adulte de l'école.

-Pour l'armoire de Mme Etchegoin partie en SAV lors de la livraison : Quand la nouvelle armoire sera-t-elle livrée ?

Mme Bernard indique que cela est en cours.

- Point concernant l'obtention du pass de l'école pour la directrice : Sous quel délai le pass sera fourni ? (Plusieurs demandes réitérées, la première demande a été effectuée le 31/08/2022 par la Directrice)

Monsieur Prampart a indiqué à la directrice aujourd'hui même qu'il existe 3 pass. Un pass détenu par la directrice de l'école élémentaire Anatole France, un pass détenu par le gardien de l'école et un dernier pass actuellement en possession de la responsable du périscolaire d'Anatole France. Monsieur Prampart indique qu'il ne sera pas fait d'autres pass et que la directrice devrait récupérer celui de la directrice du périscolaire d'Anatole.

La directrice a souligné à Monsieur Prampart qu'il est important que les deux responsables du périscolaire d'Anatole France et des Iris puissent avoir également un pass pour des raisons évidentes de sécurité.

La directrice attend son pass.

- Point sur le remplacement des ATSEM (demande des parents élus): Quelle est l'organisation de la mairie lors d'absence des ATSEM ?

Madame Bernard indique qu'il n'y a de remplaçant ATSEM. Elle indique que quand cela est nécessaire un agent est dépêché. Sur l'école, elle indique que Mme Bouchène qui est agent d'entretien dans l'école est prioritaire pour remplacer une ATSEM en supplément de ces heures de travail.

Les parents d'élève et l'équipe pédagogique soulèvent que Mme Bouchène n'a pas les qualifications équivalentes à une ATSEM pour réaliser ces remplacements.

L'équipe pédagogique indique que deux agents d'Anatole seraient intéressées pour faire des remplacements d'ATSEM dans notre école. L'une d'entre elle a déjà été ATSEM. Mme Bernard précise que Mme Bouchène est prioritaire.

- Point sur l'utilisation du gymnase

Depuis la rentrée de septembre, la directrice indique que les élèves de l'école n'ont pas pu utiliser le gymnase. Il est très pris par l'école élémentaire Anatole France qui a un important projet hip hop. La directrice n'a toujours pas pu avoir de créneau auprès de la directrice d'Anatole France.

Mme Bernard indique que la mairie laisse les directrices gérer le planning du gymnase. Elle propose de mettre en relation les deux directrices.

L'équipe enseignante aimerait pouvoir utiliser le gymnase deux matinées par semaine.

- Point travaux :

La directrice indique qu'aujourd'hui même les services techniques se sont mobilisés pour venir voir les demandes de travaux demandés par l'école. Monsieur Prampart et Monsieur Petit se sont également déplacés. La directrice a donc eu des réponses sur l'avancement des demandes de travaux.

- Quelle suite est donnée à la demande des parents d'élève au sujet de l'ancrage du pilier du portillon accidentogène pour les usagers ?

Cette demande a été prise en compte par M. Prampart, une solution va être trouvée.

- Quelle suite est donnée à la demande de racks sous le porche de l'école pour les vélos du personnel de l'école ? (Question déjà abordée lors du premier conseil d'école)

Un employé du service technique a indiqué à la directrice qu'ils possédaient un rack de 6 places et que s'il avait l'autorisation de percer le sol, il serait placer pendant les vacances.

- Problème d'eau chaude dans l'école. Après plusieurs demandes, il n'y a pas d'eau chaude dans les toilettes enfant du bas et elle est aléatoire au premier étage et dans la douche du RDC. Une intervention est-elle programmée ?

Réponse du service technique et de M. Prampart, il n'a été prévu lors de la rénovation qu'une canalisation d'eau froide pour alimenter les robinets des toilettes enfants du RDC. Il n'y aura pas d'eau chaude dans ces toilettes comme dans toutes les écoles et crèche de la ville.

L'équipe enseignante souligne que cela reste un vrai problème, l'eau est littéralement gelée pour le lavage des mains des élèves.

- Demande répétée pour enlever la dernière étagère anti-soleil côté sud de l'école : cette étagère est accidentogène pour les élèves. Notre demande va-t-elle être prise en compte ?

Monsieur Prampart indique qu'une solution va être trouvée soit ils vont supprimer l'étagère soit ils vont mettre une protection.

- Demande répétée pour réparer le trou dans la classe de Mme Etchegoin suite à la fuite d'eau. La réparation est-elle prévue et dans quel délai ?

Les services techniques indiquent que cela va être fait pendant les vacances d'hiver.

- Demande de pose d'étagères supplémentaires dans les réserves du R+1. Vont-elles être réalisées et sous quel délai ?

Les services techniques indiquent que cela devrait être fait pendant les vacances de printemps.

- Question sur le suivi des travaux : qu'est-ce qui peut être mis en place pour que l'école puisse avoir un retour du suivi des demandes de travaux ? Cela éviterait de poser toutes ces questions au conseil d'école.

Les services techniques sont bien conscients du problème concernant le suivi des travaux demandés. De plus avec la cyberattaque leur logiciel ne fonctionne plus. Une modification du circuit est en réflexion.

- Un point travaux est soulevé par les enseignantes lors du conseil d'école pour la mise en place d'un rideau dans la réserve R+1. Les pots de peinture y sont stockés et sans rideau pour occulter le soleil, les peintures vont sécher.

-

La directrice fera une demande de travaux en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est levé à 20H30.

Merci d'avoir pris connaissance de ce compte rendu.